**FICHE DE SYNTHESE : ROISSY**
SDRIF – avril 1994 : centre d'envergure européenne
CPER 2000 – 2006 : territoire prioritaire à fort potentiel économique

Rapport présenté par Jean-Louis Jamet
Au nom de la Commission de l'aménagement du territoire – 3 juillet 2003
Dans le cadre du travail sur « les territoires prioritaires d'Ile-de-France inscrit au CPER 2000/2006 »
les 9 rapports territoriaux, le rapport de synthèse et l'avis adopté par le CESR sont disponible sur le site.

**ROISSY : UN TERRITOIRE D'ENVERGURE A LA CROISEE DE TROIS DEPARTEMENTS FRANCILIENS ET AUX FRANGES DE LA PICARDIE**

- **Situation géographique** : un périmètre de 49 000 hectares constitué de 63 communes réparties dans 4 secteurs : le cœur de pôle[1], le Nord de la Seine-Saint-Denis[2] (93), l'Est du Val d'Oise[3] (95) et le Nord-Ouest de la Seine-et-Marne[4] (77).
- **Une occupation des sols diversifiée** : des espaces de banlieue très urbanisés parfois dégradés au Sud, des espaces à dominante rurale émaillés de quelques bourgs secondaires au Nord et, entre les deux, la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle (3 200 ha).
- **Démographie** : 591 000 habitants en 1999 (5,4% de la population francilienne), une croissance depuis 1975 sensiblement plus faible que la moyenne régionale, mais avec de fortes disparités locales.

[1] Mauregard, Le Mesnil-Amelot et Mitry-Mory pour la Seine-et-Marne ; Tremblay-en-France et Villepinte pour la Seine-Saint-Denis ; et Epiais-les-Louvres et Roissy-en-France pour le Val d'Oise.
[2] Aulnay, Villepinte et Le Bourget.
[3] Depuis Ecouen jusqu'à la limite départementale avec la Seine-et-Marne (secteurs de Goussainville/Luzarches au Nord et de Gonesse au Sud).
[4] Depuis Nantouillet jusqu'à la limite avec le Val d'Oise (secteurs de Dammartin-en-Goëlle au Nord et de Claye-Souilly au Sud).

- **Logement** : un marché assez dynamique. Des logements sociaux concentrés au Sud-Ouest du territoire. Des constructions qui se poursuivent dans le périmètre du plan d'exposition au bruit (PFB).
- **Volet économique** : en 1999, environ 20 000 entreprises et 237 000 emplois principalement concentrés le long de l'autoroute A1. La seule plateforme de Roissy-CDG compte 760 entreprises, 72 410 emplois directs et entre 80 000 et 100 000 emplois indirects et induits. Les retombées économiques des activités se chiffrent en dizaines de milliards d'euros par an.
- **Un important volet « politique de la ville »** : 3 CV intercommunaux (sur 11 communes), 2 GPV intercommunaux (sur 4 communes), 2 ORU, 2 ZFU (1 intercommunale et 1 communale), 10 ZUS, 15 ZRU[5].
- **Volet intercommunal** : 4 SIEP[6] ; 7 communautés de communes regroupant trois quarts des communes et un tiers de la population.

**DES FAIBLESSES A COMPENSER ET DES ATOUTS A VALORISER**

- Une concentration d'équipements de dimension internationale : 2 aéroports (Roissy et Le Bourget), 2 parcs d'exposition (Paris-Nord Villepinte, Paris-Le Bourget), des zones d'activités de grande renommée (au sein des aéroports, le long de l'A1 et de la RN 17), une base multimodale pour le transport de marchandises, etc. ;
- D'importantes disponibilités foncières, à gérer avec vigilance (notamment le « Triangle de Gonesse ») ;
- Une saturation des réseaux de transport, insuffisamment calibrés et optimisés pour répondre aux besoins présents et futurs ;
- Des nuisances liées aux trafics aériens et terrestres ;
- Une inégale répartition entre communes des retombées fiscales liées aux activités économiques ;
- Un décalage entre le dynamisme des plateformes aériennes et les difficultés en terme de développement de certaines parties du territoire (par exemple, en matière d'emploi, inadéquation de l'offre locale avec la demande des entreprises).

En réponse : une multiplication d'initiatives publiques et privées pour favoriser le développement, l'attractivité (emplois, projets de transports, réduction des nuisances) et les solidarités (logement, formation, renouvellement urbain…).
Une démarche partagée et coordonnée semble nécessaire : la création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine-de-France et la Conférence territoriale de Roissy sont autant de pas en avant.

**DES ENJEUX REGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

- Maintenir et développer l'attractivité du territoire avec pour priorités l'amélioration de la desserte des plate formes aéroportuaires, des parcs d'expositions et des zones d'emplois et la diversification des activités (maintien d'activités agricoles productives et d'un tissu industriel de qualité, développement des services aux entreprises et à la personne) ;
- Qualité de vie : traiter les nuisances liées au trafic aérien, préserver les espaces naturels et agricoles, aménager les liaisons entres les espaces ruraux et urbains ;
- Solidarité : poursuivre le renouvellement urbain, renforcer les actions en termes d'emploi et de formation favorisant l'intégration socio-économique des populations résidentes.

**LES PRECONISATIONS DU RAPPORT**

- Favoriser la cohésion entre les différentes échelles du territoire (Europe, Bassin parisien, région francilienne et Nord de l'agglomération parisienne) en consolidant les atouts du territoire et en facilitant les échanges et l'accessibilité ;
- Promouvoir un environnement économique et social équilibré sur le territoire axé sur le développement raisonné des plateformes aériennes, la recherche d'une plus grande mixité des

[5] Liste des sigles : CV (Contrat de ville) ; GPV (Grand projet de ville) ; ORU (Opération de renouvellement urbain) ; ZFU (Zone franche urbaine) ; ZUS (Zone urbaine sensible) ; ZRU (Zone de renouvellement urbain).
[6] SIEP : Syndicat intercommunal d'études et de programmation.

fonctions économiques, une meilleure répartition des retombées fiscales, le développement de chacun des espaces locaux, notamment face à la plateforme de Roissy-CDG, et la création d'un réseau de formations diversifiées ;

- Concilier développement et qualité de vie en recherchant la maîtrise des nuisances aériennes, en repensant le développement des espaces exposés au bruit, et en préservant les équilibres entre secteurs ruraux, espaces verts et zones urbanisées.